

	Fiche Action n°6 : Soutenir les transitions des acteurs économiques							
	Objectifs stratégiques : -Soutenir les transitions démographiques et sociétales -Soutenir les transitions climatiques, énergétiques et environnementales Soutenir les transitions économiques et numériques Objectifs opérationnels : -Maintenir et adapter les commerces et services de proximité dans les zones rurales -Soutenir les initiatives des acteurs économiques en faveur des transitions -Créer et développer des outils et services mutualisés							
Effets attendus	-Création, maintien d’activités et d’emplois -Réduction des consommations d’énergies, des ressources -Réduction et valorisation des déchets -Production d’énergies renouvelables -Appropriation des outils numériques et technologiques							
Le projet s’inscrit-il dans la stratégie locale de développement du GAL ? ☐ OUI ☐ NON (éliminatoire)						argumentaire/justification		
Critères		Note / critère			Coefficient	Note délivrée par le Comité Technique	Note délivrée par le Comité de Programmation	Commentaires (justifier les points attribués au moyen d'un argumentaire et/ou de justificatifs objectifs et probants)
		0	1	2				
Ancrage territorial	Comment le projet s’inscrit-il dans la stratégie locale de développement du GAL ?	Le projet s’inscrit dans la stratégie locale de développement en répondant à un objectif opérationnel de la Fiche Action	Le projet s’inscrit dans la stratégie locale de développement en répondant à deux objectifs opérationnels de la Fiche Action	Le projet s’inscrit dans la stratégie locale de développement en répondant à plus de deux objectifs opérationnels de la Fiche Action et en intégrant une démarche liée à un label ou à une reconnaissance de qualité s'ils existent	2			Cf. objectifs de la Fiche Action en haut de page Exemples : Si un projet répond à plus de deux objectifs opérationnels et intègre une démarche de label, il obtient 2 points. Si un projet répond à plus de deux objectifs opérationnels sans démarche de label alors qu'il existe, il obtient 1 point. En l'absence de label existant, si un projet répond à plus de deux objectifs opérationnels, il obtient 2 points.
	Articulation du projet avec les démarches territoriales de la CAPSO ou de la CCPL	Le projet ne s’articule avec aucune démarche territoriale	Le projet s’articule avec une démarche territoriale	Le projet est transversal à plusieurs démarches territoriales	1			Cf. référentiel non exhaustif
	Dimension du projet (communale ou intercommunale, à l’échelle du GAL, au-delà du GAL)	Le projet a une dimension communale ou intercommunale (sur plusieurs communes)	Le projet a une dimension à l’échelle du GAL	Le projet a une dimension au-delà du GAL	1			La dimension du projet est définie à partir du public bénéficiaire du projet (client, patients, spectateurs, usagers...) : le public bénéficiaire du projet est issu d'une ou plusieurs communes, de toutes les communes du GAL ou au-delà
Dimension collective	Démarche partenariale (Système associant des partenaires et qui vise à établir des relations d’ étroite collaboration)	Le projet n’implique aucun partenariat	Le projet repose sur un partenariat	Le projet repose sur deux partenariats ou plus	1			Tous types de partenariat, hors prêts bancaires. Partenariat formalisé par convention ou preuve écrite (email, courrier...), voire visuelle en accompagnement d'une preuve écrite
Innovation	Innovation (nouveau produit, nouveau procédé de production, de commercialisation ou d’organisation)	Le projet ne présente aucune innovation	Le projet présente une innovation	Le projet présente deux innovations ou plus	1			nouveau produit, nouveau procédé de production, de commercialisation ou d’organisation
Dimension socio-économique	Création ou maintien prévisionnel d'un ou plusieurs emplois	Le projet ne prévoit pas de maintien ou création d’emploi	Le projet permet le maintien d’emploi	Le projet prévoit la création d’emploi	1			Les emplois maintenus : emplois existants, qui sont en danger ou qui seraient perdus en l’absence de l’aide (source : Région Hauts-de-France, Direction de la qualité et de la performance) Création d’emploi : « Seuls les nouveaux emplois réellement créés doivent être comptabilisés, ce qui exclut les emplois maintenus. Il s’agit de l’emploi lorsque le projet est opérationnel (...). Le travail bénévole ne doit pas être compté, mais le travail indépendant est inclus. L’indicateur est calculé en ETP ; par conséquent, si un emploi existant à mi-temps est transformé en emploi à temps plein, la valeur de l’indicateur est de 0,5. Pour compter un emploi ETP créé, la durée du contrat doit être d’un an ou plus (par exemple, un contrat à 100 % pendant 6 mois vaut 0,5). » (Source : Région Hauts-de France, Direction Europe)
	Facilitation du lien social, lien intergénérationnel, mixité sociale, renforcement de la cohésion sociale	Le projet a un impact neutre sur le lien social ou sur le lien intergénérationnel ou la mixité sociale	Le projet prend en compte des aspects liés au lien social ou lien intergénérationnel ou mixité sociale	Le projet contribue à titre principal au lien social, au lien intergénérationnel et/ou à la mixité sociale	1			par l’association ou la concertation avec des organismes travaillant les différents publics concernés
Dimension environnementale	Intégration d’une dimension environnementale (ex. sobriété foncière, efficacité énergétique, énergies renouvelables, préservation des ressources locales, économie circulaire, pratiques respectueuses de l’environnement, sensibilisation à l’environnement, mobilité durable...)	Le projet n’intègre pas de dimension environnementale	Le projet intègre une dimension environnementale	Le projet porte à titre principal sur des dimensions environnementales	2			avis des services et organismes compétents et concernés (ex : avis PNR, avis CCI REV3...) . Cet avis peut être apporté en amont (par lettre, email...) ou lors du COTECH, COPROG (présence du service ou organisme en question)
Récurrence du projet	En cas de récurrence d'un même projet par un même porteur de projet, une décôte de 5 points sera appliquée							récurrence sur la programmation 2023-2027 et dès la 2e fois. Par exemple, un même porteur de projet pour un même type de matériel
					TOTAL		/20	

Nom du demandeur	
Intitulé du projet	
Localisation du projet	
Date de dépôt de la demande	
Date du Comité Technique	
Date du Comité de Programmation	

	Taux maximum d'aide publique	
Note attribuée par le COPROG	pour les opérateurs publics ou OQDP	pour les opérateurs privés
16 à 20	100%	80%
13 à 15	75%	60%
10 à 12	50%	40%
8 à 9	Dossier ajourné	Dossier ajourné
< 8	Dossier rejeté	Dossier rejeté